

REPUBLIQUE de GUINEE

Travail - Justice - solidarité



MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

REGION ADMINISTRATIVE DE BOKE

.....

PREFECTURE DE KOUNDARA

COMMUNE RURALE DE GUINGAN

Avis d'Appel d'Offres (AA0)

Autorité contractante : Commune Rurale de Guingan

Identification de l'AAON ° 001/BAS/FCE/CR/G/2023

1. La Commune Rurale de Guingan a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget un financement de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) dans le cadre de la mise en œuvre de la convention du MEPU-A et MATD à travers le Fonds Commun de l'Education (FCE) afin de financer les projets d'investissement, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché des Travaux d'extension de l'école primaire de Guingan Centre Commune Rurale de GUINGAN. Les Travaux seront exécutés dans la Commune Rurale de GUINGAN et dans un délai de Quatre (04) mois.
2. La Commune Rurale de Guingan sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :
 - ❖ Un (1) Bâtiment de trois (3) salles de classe ;
 - ❖ Un (1) bloc de latrines de 02 cabines
 - ❖ Un (1) bloc de latrines de 03 cabines ;
 - ❖ Fourniture et installation des équipements et mobiliers ;
 - ❖ Un (01) bâtiment du logement des enseignants équipé, cuisine ;
 - ❖ Un (01) bloc de latrines de 03 cabines au logement des enseignants ;
 - ❖ Un (1) forage équipé de pompe manuelle. ;

❖ Une (1) clôture de l'école en maçonnerie de 395ml de devanture en maçonnerie et grille antivol ;

3. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Monsieur le Secrétaire Général de la Commune Rurale de Guingan**, téléphone : +224 625 61 78 54, Email : cr2023mairie@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Commune Rurale de Guingan, sise au District de Guingan-République de Guinée**, Tél : +224 628 18 29 49 Email : cr2023mairie@gmail.com du lundi au Vendredi de 08h 30mn à 16h30mn.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- ❖ Trois (3) marchés similaires réalisés en nature et en volume au cours des 5 dernières années ;
- ❖ Capacité financière d'autofinancement à hauteur de 30% du montant du marché ;
- ❖ Disposer d'un personnel clés qualifié à mobiliser ;
- ❖ Disposer du matériel et équipement nécessaire pour la réalisation des travaux.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, à compter du **28 Décembre 2023** Contre un paiement non remboursable d'un montant de **1 000 000 francs guinéens**. La méthode de paiement sera : 30% de ce montant sera versé au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ; 50% au compte N°41 110 71 du Receveur Central du Trésor et 20% au compte N° 001-193-202 1000 443 69 de la Commune Rurale de Guingan ouvert à la BCRG contre une facture à la remise du DAO. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais.

8. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont une (01) originale et trois (03) copies à l'adresse ci-après **Commune Rurale de Guingan, sise au District de Guingan - République de Guinée**, Tél : +224 625 61 78 54, courriel : Email : cr2023mairie@gmail.com, au plus tard **le 29 Janvier 2024 à 10 Heures 00mn** en une (1) originale et trois (03) copies. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la Commune Rurale de Guingan, - République de Guinée le 29 Janvier 2024 à 10 Heures 30mn**.

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **24 000 000 francs guinéens**.

11. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres. Aussi, les frais d'immatriculation des marchés publics au taux de 0,3% du montant hors taxes des marchés suivant l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics en date du 05 avril 2023.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

13. La législation régissant l'appel d'offres.

Date : 28 Décembre 2023

Le Maire de la Commune Rurale de Guingan



Mamadou Alpha DIALLO